



Accusé de réception en préfecture  
02B-242000354-20210920-BUR-AG-21-104-DE  
Date de télétransmission : 27/09/2021  
Date de réception préfecture : 27/09/2021

CUMUNITÀ  
**D'AGGLUMERAZIONE**  
DI BASTIA

*Bureau du 20 septembre 2021*

**DELIBERATION DU BUREAU**  
**DE LA**  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA**

**OBJET : Attribution du marché N°21001DSTE « Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration et le suivi de la démarche CIT'ERGIE**

L'an deux mille vingt et un, le vingt septembre 2021 à 9h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

**PRESENTS :** Louis POZZO DI BORGO, Michel ROSSI, Gérard ROMITI, Pierre SAVELLI, Jean-Louis MILANI, Leslie PELLEGRINI.

**POUVOIRS : -**

**ABSENTS :** Jean-Jacques PADOVANI, Marie-Hélène PADOVANI, Emmanuelle de GENTILI, Serge LINALE, Pierre-Michel SIMONPIETRI, Gilles SIMEONI.

Nombre de membres composant le Bureau : 13  
Nombre de membres en exercice : 12  
Quorum : 6  
  
Votants : 6  
Pour : 6  
Contre : 0  
Abstention : 0

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

Bureau du 20 septembre 2021

**OBJET : Attribution du marché N°21001DSTE « Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration et le suivi de la démarché CIT'ERGIE**

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu le Code de la Commande publique entré en vigueur le 1er avril 2019 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2020-09-29-001 du 29 septembre 2020 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire d'Agglomération de Bastia en date du 10 juillet 2020 fixant le nombre de vice-présidents et la composition du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue compétence au Bureau en matière de commande publique : fournitures et services pour un montant égal ou supérieur à 40 000 € HT et inférieur à 214 000 € HT ;

Vu la consultation lancée le 21/06/2021 ;

Vu le rapport d'analyse de l'offre et son annexe, présenté ce jour au Bureau ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**APPROUVE  
(A l'unanimité)**

La procédure engagée pour l'attribution du marché N°21001DSTE « assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration et le suivi de la démarché CIT'ERGIE ;

**ATTRIBUE**

Le marché correspondant à la SARL éQuiNéo, sise 34000 Montpellier (SIRET n°48118437200052), pour un montant de 42 800 € HT ;

**AUTORISE**

Le Président à signer le marché correspondant et tous les documents se rapportant à ce dossier ;

**DIT**

Que les crédits sont prévus au Budget, chapitre 011 / 617 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Acte certifié exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le **27 SEP. 2021**  
et publication ou notification  
du **27 SEP. 2021**  
La Directrice de l'Administration Générale  
Nora MANGIARAQHI



LE PRÉSIDENT

*Louis Pozzo di Borgo*  
Louis-POZZO-DI-BORGIO

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification*